



Declartion d'une prime de résultat

Par **nino_old**, le **29/05/2007 à 20:57**

Bonsoir, rnA la suite du résultat de mon exercice 2006 et sur les conseil de me comptable, je dois m'octroyer une prime de 15 000 euros. rnN'ayant pas cette somme sur mon compte Entreprise, je ne puis me la verser. rnJe me demandais si je pouvais éviter de déclarer sur ma déclaration de revenus 2006 cette somme que je n'ai pas pu me verser jusqu'à présent ? rnJusqu'à maintenant je n'ai pu me verser que 2000 euros sur ces 15000 euros.

Par **Jurigaby**, le **29/05/2007 à 21:25**

Votre comptable vous conseille de déclarer une prime dont vous n'avez pas les moyens de vous versez? rnrnSi je puis me permettre, changez de comptable... rnrnBon, quelles sont les hypothèses qui s'offrent à vous: rnrn- Soit vous déclarez juste ce que vous avez reçu, a savoir 2000 euros. Cette solution a le mérite d'être conforme au droit. rnrn- Soit vous ne déclarez rien, dans ce cas, vous risquez un redressement sur les 2000 euros que vous n'avez pas déclaré. rnrn- Soit vous déclarez les 15 000 euros alors que vous ne les avez jamais touché, dans ce cas là, je ne vois pas vraiment l'interêt de l'opération. rnrnCdt.